

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d'Oullins

Métropole de Lyon

ARRÊTÉ DU MAIRE

PDAU/NUM_23_034

OBJET : Adressages des propriétés situées 200 à 216 Grande Rue, côté pair ; 3 à 7 Rue de la Camille, côté impair ; 1 à 17 b Rue Léon Bourgeois, côté impair

Le Maire d'Oullins,

Vu l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°SJ20_427 du 7 juillet 2020 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Louis CLAUDE Conseiller délégué au Maire ;

Considérant qu'il relève des compétences du Maire ou de celles d'adjoints délégataires d'attribuer ou de modifier un numéro de voirie à un bâtiment lorsque cette opération est nécessaire ;

Considérant qu'il est nécessaire d'identifier les propriétés 200 à 216 Grande Rue, côté pair ; 3 à 7 Rue de la Camille, côté impair ; 1 à 17 b Rue Léon Bourgeois, côté impair ;

ARRÊTE

ARTICLE Premier :

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté référencé PDAU/NUM_21_020.

ARTICLE II :

Les numéros de voirie situées au niveau des tènements dont le code INSEE est 69149, sont certifiés aux adresses suivantes (cf. plan ANNEXE) :

200 Grande Rue : AS 200
202 Grande Rue : AS 332
204 Grande Rue : AS 162
206 Grande Rue : AS 161
208 Grande Rue : AS 160
210 Grande Rue : AS 159
212 Grande Rue : AS 158
216 Grande Rue : AS 157
17 bis rue Léon Bourgeois : AS 335
17 rue Léon Bourgeois : AS 334
15 rue Léon Bourgeois : AS 155
11 rue Léon Bourgeois : AS 154
9 rue Léon Bourgeois : AS 152
7 rue Léon Bourgeois : AS 151

5 rue Léon Bourgeois : AS 150
3 rue Léon Bourgeois : AS 149
1 rue Léon Bourgeois et 7 rue de la Camille : AS 147
5 rue de la Camille : AS 148
3 rue Léon Bourgeois : AS 164

En conséquence, ces unités foncières détiennent les adresses postales précitées.

ARTICLE Dernier :

Ampliations du présent arrêté seront adressées au Service du Cadastre de la Métropole de Lyon, au service d'acheminement des colis et du courrier : la Poste, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire par :	
Transmission en préfecture le :	/ /
Mise en ligne le :	/ /
Notifié le :	
Pour le Maire, Clotilde POUZERGUE et par délégation, Le Conseiller délégué, Jean-Louis CLAUDE	

Fait à Oullins, le 26 mai 2023.

**Pour le Maire,
Clotilde POUZERGUE et par délégation,
le Conseiller délégué,**

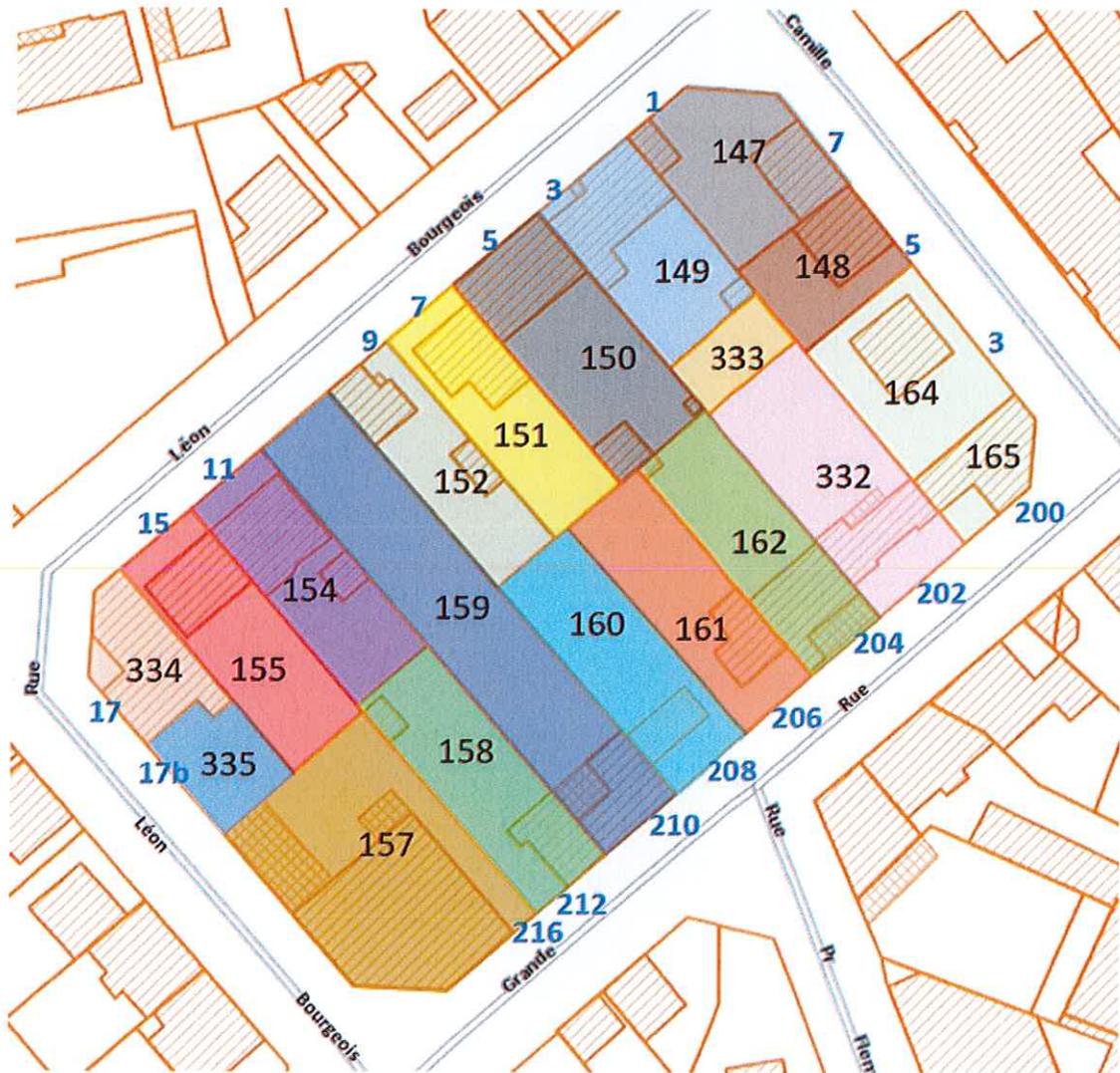
Jean-Louis CLAUDE



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

ANNEXE

200 à 216 Grande Rue, côté pair
3 à 7 Rue de la Camille, côté impair
1 à 17 b Rue Léon Bourgeois, côté impair



Les numéros de voirie situées au niveau des tènements dont le code INSEE est 69149, sont certifiés aux adresses suivantes

200 Grande Rue : AS 200
202 Grande Rue : AS 332
204 Grande Rue : AS 162
206 Grande Rue : AS 161
208 Grande Rue : AS 160
210 Grande Rue : AS 159
212 Grande Rue : AS 158
216 Grande Rue : AS 157

17 bis rue Léon Bourgeois : AS 335
17 rue Léon Bourgeois : AS 334
15 rue Léon Bourgeois : AS 155
11 rue Léon Bourgeois : AS 154
9 rue Léon Bourgeois : AS 152
7 rue Léon Bourgeois : AS 151
5 rue Léon Bourgeois : AS 150
3 rue Léon Bourgeois : AS 149
1 rue Léon Bourgeois et 7 rue de la Camille : AS 147
5 rue de la Camille : AS 148
3 rue Léon Bourgeois : AS 164